

**Présents :**

**Enseignants :**

Mr Point (directeur, CE2), Mr Hucq. (CP), Melle Couderc (CE1, CE2, CM1), Mme Butin (CM1), Mme Chombart (CE1), Mme Nollet (Rased E)

**Comité de parents :**

Mmes Vercauteren, Masquelier, Gressier, Holin, Antoine, Skarja.

**Mairie de Hem :**

Mr Laouadi, élu municipal

**Inspection Roubaix-Hem**

Mme Capelain, inspectrice de l'Education Nationale, Roubaix-Hem

**Excusés :**

**Education :**

Enseignants : Melles Coisne, Foret, Dubois, M Mairet (Rased G), Mme Asloum (ELCO)  
DDEN, Mme Declercq  
AVSI, Melle Mahtour

**Parents :** Mmes Bounoua, Abraham, Guenoun, Chalot et M Masquelier

**Ordre du jour :**

• **Tour de table, élections, équipe éducative**

Suite aux élections de parents d'élèves, nous accueillons Mme Skarja, nouvelle élue et constatons le retour de Mme Gressier, ancienne élue..

Le résultat des élections est très encourageant avec 70% de participation.

Sur 180 électeurs, 126 votes ont été enregistrés, avec 12 nuls et 1 blanc. 113 votes ont été validés.

Le vote par correspondance facilite la participation. Nous remercions également les familles pour l'attachement et l'intérêt qu'elles portent à leur école.

Au niveau de l'équipe enseignante, il n'y pas eu de changement, hormis l'arrivée d'un nouveau membre du RASED, M.Mairet qui est à 50% sur la circonscription et 50% en formation.

A ce propos, une salle lui sera mise à disposition par la mairie à partir du mois de janvier suite à la réouverture de la piscine des Trois Villes. Actuellement, une salle est occupée par le stockage du matériel de la piscine, donc les locaux ne sont pas disponibles.

Nous avons également accueilli Melle Mahtour Nassera, Auxiliaire de Vie scolaire, qui est chargée pendant 12 heures d'accompagner une élève à besoins particuliers.

Suite à la suppression des contrats aidés, nous n'avons plus d'assistante d'éducation ni aide à la direction. La mise en place du dispositif Eclair a également pour conséquence la suppression du poste d'assistante pédagogique dans l'école, choix effectué par la principale du collège de Hem. A ce jour, elle n'a pas transmis de projet éducatif Eclair.

M Laouadi se présente et rappelle ses fonctions. En tant que conseiller municipal, il participe notamment aux commissions Actions éducatives, Sports. Il vient de manière bénévole comme délégué au sein des conseils d'école. Il n'a donc pas pouvoir de décision ou de signature. Son rôle est de transmettre les interrogations formulées et de suivre les dossiers. Il communique les demandes inscrites au compte-rendu du conseil d'école et retransmet les positions

municipales sur les points abordés dans les conseils précédents. Il s'occupe également d'emploi dans le cadre du Val de Marque.

- **Organisation des classes et effectifs**

Il y a actuellement six classes dans l'école pour 115 élèves.  
CP 21, CE1 25, 2 CE2 14 + 12, CM1 25, CM2 18.

En raison d'un nombre important de départs liés à des problèmes sociaux ou de placements DDASS, les effectifs ont fluctué rapidement.

- **Accompagnement éducatif.**

De par la classification en dispositif Eclair (Ecole Collège Lycée Ambition Innovation Réussite), l'école sur la base du volontariat des enseignants rémunérés en heures supplémentaires propose des activités hors temps scolaire : soutien scolaire, chorale, équitation, échecs. Ainsi chaque soir de nombreux élèves bénéficient d'un plus éducatif. A ce jour, Melle Couderc Foret et Mme Chombart animent ces ateliers. Mme Suze, conseillère pédagogique et M Canel (échecs) apportent aussi leurs compétences.

Pour information et non transmis lors du conseil

A noter le prêt par l'école du Petit Prince à Lys lez Lannoy de chevalets pour l'animation chorale.

Questions à mairie :

Equitation au château d'hem : un accord entre l'Education Nationale et la mairie a été conclu pour une participation aux transports des élèves concernés à raison de 24 tickets groupes + des tickets individuels. Les activités ont commencé, il est donc urgent de nous transmettre les titres de transport.

Echecs : la mairie devrait réaliser le tracé d'un échiquier géant sous le préau de l'école, côté rue des écoles. L'association gérant le dispositif nous a offert un jeu de pièces géant. La communication autour de cette opération prévoit une inauguration officielle dans l'une des écoles concernées. (Voir annexe 1)

- **Les projets de l'année**

Nous avons déposé un projet Cirque auprès des services municipaux. Ce projet, s'il est accepté, devrait se conclure par un spectacle concernant tous les élèves de l'école.

1<sup>er</sup> volet : intervention sur le centre du cirque de Lomme > financement classes de découverte  
Chaque classe, à tour de rôle, bénéficiera d'une semaine sur le centre entre janvier et février pour apprendre les différentes techniques.

2<sup>ème</sup> volet Intervention dans l'école > financement volet Culture

Des intervenants viendront dans l'école pour poursuivre les apprentissages

Le centre de Lomme nous prêtera des gradins et une piste pour le spectacle final.

M Laouadi signale l'intérêt particulier qu'il porte à ce type de projet.

Questions à mairie

A ce jour, nous avons reçu une confirmation par mail pour le premier volet de l'action. Nous attendons donc une confirmation écrite officielle. Une caisse des écoles prochaine devrait entériner le projet.

Pour le deuxième volet, contact sera pris avec les services éducatifs et culturels pour avoir confirmation ou non du financement.

Rencontres chantantes : les classes du CE1 au CM2 sont inscrites dans ce projet qui regroupe plusieurs écoles. Chaque classe présentera deux chants imposés et des chants libres. L'ensemble des élèves du même niveau, quel que soit leur école chantera en même temps la chanson choisie.

Le groupe Chorale de l'école s'oriente plus vers la thématique du cirque.

- **Cantine**

La surveillance des enfants est assurée par des équipes mixtes, animateurs confirmés et agents d'entretien.

Nous nous étonnons que cette mission soit confiée au personnel d'entretien qui n'a pas reçu de formation spécifique. D'autre part, c'est au moment où les classes sont vides que ce personnel est absent des locaux, alors que ce serait le meilleur moment pour gérer le nettoyage. Les personnes concernées, de retour sur l'école, bénéficient à juste titre d'une pause déjeuner et ne sont donc pas disponibles pour leur mission première. Le problème est identique en maternelle avec les Atsem.

Questions à mairie

Ne serait-il pas possible que la surveillance de la pause méridienne ne soit encadrée que par des animateurs ?

Quel est le rôle exact des référents pendant la pause méridienne ?

- **Problème articles de presse : « propos tenus » par monsieur le député-maire et l'adjointe aux services éducatifs dans la Voix du Nord et Nord Eclair**

Suite à la parution de deux articles de presse (Voix du Nord du 16 septembre et Nord Eclair du 20 septembre), nous avons été très surpris des « propos tenus » sur l'école.

VDN : « Jules-Ferry, une école qui tombe en désuétude, qui n'est plus adaptée, et qui pourrait bénéficier ainsi du restaurant scolaire tout proche et des installations sportives »

Nord Eclair : « L'objectif n'est pas de vider nos écoles ! » Ce qui est sûr, c'est que le bâtiment de l'école Jules-Ferry est condamné à terme. Le maire, Francis Vercamer, a une idée très précise de ce qu'il veut faire, même si les dates restent à définir. « Le bâtiment est obsolète, confie-t-il. Il compte 25 classes et seulement six sont occupées. On chauffe dans le vide. »

A ce jour, aucun démenti n'est paru dans la presse.

Suite à ces articles, M.Point a contacté la journaliste de la VDN qui a confirmé par mail les propos tenus.

Pour l'utilisation du restaurant scolaire et des installations sportives, c'est déjà le cas depuis plusieurs années Et contrairement à ce que certains élus ont pu dire en conseil municipal, il n'y a jamais eu de demande de monsieur le maire concernant un choix entre une cantine et une nouvelle école. Les deux directeurs ont juste été informés de la non-reconstruction de la cantine en raison des coûts de reconstruction.

Alors que l'équipe éducative obtient de très bons résultats aux évaluations nationales, que l'ensemble de la communauté éducative œuvre pour l'embellissement de l'espace scolaire,

notamment par la réalisation de fresques et de sculpture, pour le rayonnement de l'école dans le quartier, a mené des projets d'envergure européenne, ces « propos » viennent s'inscrire en négatif sur l'image de l'école.

Ces écrits ont suscité une vive réaction auprès des usagers de l'école et du quartier. Le directeur a été interpellé par de nombreuses personnes sur ce point. A la lecture de ces articles, un nouvel habitant pourrait être tenté d'éviter l'école.

Des rumeurs circulent sur le non-respect aux normes des bâtiments et le caractère « obsolète » de l'école. Si cela devait s'avérer exact, nous serions dans l'obligation de fermer nos locaux.

Hors à ce jour, nous n'avons reçu aucune information officielle concernant ce point, ni de la part de la mairie propriétaire des locaux, ni par les commissions de sécurité.

Nous sommes en capacité d'accueillir tous les enfants, quel que soit leur handicap dans la mesure où toutes les classes sont accessibles directement. En ce qui concerne les salles d'activités, le problème ne s'est pas encore posé mais pourrait être résolu au cas par cas.

L'inventaire des locaux fait état de 18 salles et non pas de 25.

Six salles font office de classe. On peut relever un site informatique (ouvert le mercredi matin pour Ordinatthem dans le cadre du projet Vidéos et seniors), deux salles pour le Rased, deux pièces pour la BCD, deux salles à disposition par convention avec la mairie pour la pause méridienne, une salle de réunion ouverte à tous (animateurs de cantine, conseils d'école, parents d'élèves, formation Inspection de l'Education Nationale), une salle d'Arts plastiques et son annexe. Une pièce est réservée pour le stockage des archives et le matériel pédagogique. Les trois dernières pièces concernent le bureau du directeur, la salle des maîtres et un préau couvert.

Concernant les charges afférentes de l'école en consommation d'énergie, l'équipe éducative est très vigilante aux consommations, eau, éclairage, chauffage.

Depuis deux ans, un devis a été établi avec la SAMEE, demandant la mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs. Cette installation permettrait de réguler à la baisse le chauffage dans les salles moins usitées ou de réguler en cas de beau temps. Une classe a un problème de radiateur qui fuit depuis plus d'un an et malgré les signalements, le problème n'est toujours pas réglé.

A ce jour, après de nombreux travaux, l'école possède des locaux accueillants et adaptés, ce qui n'est pas toujours le cas dans certaines écoles hémoyennes comme Pagnol.

#### Questions à mairie

Les gros travaux sont toujours intervenus après de nombreux signalements aux services techniques, peut-être est-il plus judicieux de revoir la gestion des travaux d'entretien courants le moment voulu, plutôt que des interventions quand les travaux sont plus coûteux en raison de la dégradation de certaines installations.

Mme Capelain confirme les bons résultats aux évaluations et la qualité pédagogique des enseignants et des projets menés.

#### Récente information :

Une réunion est prévue le 10 novembre entre les services éducatifs, la SAMEE et le directeur autour des problèmes liés au chauffage.

Les « propos » incriminés auraient également été tenus lors de réunions de quartier selon certains usagers de l'école y ayant participé.

Pour information et non transmis lors du conseil : Il semblerait d'ailleurs que certains termes employés figureraient aussi sur le PV du conseil municipal du 14 septembre dernier.

Mme Vercauteren : Les parents d'élèves regrettent l'aspect négatif véhiculé autour de l'école, sans fondement réel. On ne parle de l'école Jules Ferry qu'en termes négatifs.

M Laouadi précise que si on parle autant de l'école, cela est lié aux questions posées par certains élus lors des conseils municipaux. Que la volonté municipale est de conserver l'école Jules Ferry, mais sur un autre lieu. La mairie s'est toujours battue contre les fermetures de classe.

M Point ajoute qu'il est normal pour les conseillers, quel que soit leur appartenance, de débattre.

#### Questions à mairie

Suite à la parution des deux articles et la diffusion auprès d'un large public de lecteurs, serait-il possible d'avoir un article venant de la mairie, valorisant l'école afin de ne pas laisser dans l'esprit des personnes une image négative.

- **Dossier sectorisation** :

Nous avons été également surpris d'apprendre la fusion du secteur scolaire entre La Fontaine – Jules Ferry et Marie Curie par voie de presse. ( Nord Eclair du 20 septembre).

Un document a été transmis au directeur le 12 octobre, carte, liste des rues. Malheureusement les conditions de choix des usagers ne sont pas spécifiées et les modalités totalement absentes.

Nord Eclair

« Concertation il y a eu, mais uniquement avec les directeurs d'école, précise Joëlle Cottenye ... »

Contrairement à ce que stipule l'article de presse, aucun des directeurs concernés n'a été contacté au préalable, ni concerté.

On ne peut, une fois de plus, que regretter l'absence de communication et de concertation.

Tout en rappelant que la maîtrise de la sectorisation est du ressort exclusif de la municipalité, le directeur constate que depuis deux ans, les équipes de La Fontaine et Jules Ferry discutent systématiquement du découpage effectué et souhaitent sa modification. Alors que chaque école a bénéficié d'un effet tiroir dans l'attribution des rues, le groupe scolaire s'est vu amputé et n'a pas bénéficié d'attributions nouvelles. On regrette bien entendu la position hors secteur du quartier de l'Oasis.

Dernièrement, en accord avec la mairie et l'Inspection de l'Education Nationale, les enseignants de l'école, le foyer des Loupiots, situé rue Jean Jaurès est revenu dans le secteur de Jules Ferry – La Fontaine.

Une réunion devrait avoir lieu prochainement avec monsieur le maire, l'Inspection Académique, l'Inspection de circonscription et les directeurs concernés autour de la sectorisation.

La construction de nouveaux logements à proximité du groupe Marie Curie a créé un afflux important d'élèves en maternelle. La fusion « devrait » permettre de résorber ce problème par la possibilité de s'inscrire à La Fontaine.

#### Questions à mairie

La question reste posée concernant l'information qui devrait être donnée aux familles et la gestion équilibrée des arrivées dans chaque groupe.

## Dérogation :

Dans un document à destination des familles communiqué le 12 octobre et concernant les dérogations apparaît une nouvelle possibilité pour s'inscrire à l'école St Exupéry au motif de bénéficier du pôle sciences.

L'équipe éducative s'étonne de cette possibilité, alors que le pôle sciences est ouvert à l'ensemble des classes et des écoles publiques hémoises, que l'école Jules Ferry est un pôle langues, comme l'école Marie Curie pour les TICE.

Mme Capelain rappelle que dans le cadre du dispositif RAR Eclair, certaines écoles bénéficient d'une appellation pour tendre vers un pôle d'excellence. Ainsi Saint Exupéry a été classé pôle sciences, Jules Ferry pôle langues en raison du projet Comenius et Marie Curie pôle Tice.

M Laouadi rappelle que chaque école a pour rôle de travailler autour de ces points-là. L'équipe enseignante de St Exupéry est plus particulièrement investie dans les sciences de part la présence de la salle spécifique mise à disposition.

Il n'est pas question de mettre en concurrence les écoles entre elles.

Mme Capelain rappelle que le pôle sciences bénéficie d'une salle inaugurée par la mairie en juin dernier et de matériel spécifique financé par la commune.

M Point dit que chaque enseignant respecte les programmes de l'Education Nationale et que l'ensemble des disciplines est enseigné. Cependant chaque école, a ses spécificités et des ancrages particuliers.

### Questions à mairie

M Point demande à disposer de la même possibilité pour l'école Jules Ferry en terme de dérogation pour un traitement équitable des écoles.

### Pour information et non transmis lors du conseil :

Une demande de l'école La Fontaine, en liaison avec Mme Declercq DDEN, lors d'un conseil d'école et après présentation d'un texte de loi issu de débats de l'Assemblée Nationale faisait état que pour les écoles maternelles, les usagers pouvaient inscrire leur enfant dans l'école la plus proche de leur domicile.

Hors cette disposition pourtant tout à fait légale, ne figure pas sur le document fourni aux familles.

### • Dossier délocalisation de l'école : point sur les perspectives, informations diverses

Depuis deux ans, on nous a confirmé qu'un projet existait de reconstruction de l'école Jules Ferry sur le terrain Litanie. Ce projet était à l'état d'étude de faisabilité et était pour le moment dans les cartons.

Hors depuis la rentrée de septembre, on peut trouver dans la presse locale et municipale (Tout Hem n°59) des citations actant ce projet comme état de fait. Une étude est en cours qui devrait se terminer en mars 2012.

D'après des propos rapportés suite aux réunions de quartier, monsieur le maire aurait annoncé que les travaux pourraient débuter en 2014, voire avant.

Nord Eclair : « *Le maire, Francis Vercamer, a une idée très précise de ce qu'il veut faire, même si les dates restent à définir.* »

A la lecture de ces parutions, les habitants peuvent comprendre que cela est programmé.

M Laouadi rappelle le dispositif qui pourrait rendre possible ces travaux. Le projet est toujours à l'étude et les usagers seront informés ou concertés le moment venu. Le financement s'inscrirait dans le cadre du dispositif ANRU phase 2. Ces financements dépendent d'orientations nationales et ne sont pas actés à ce jour. L'étude de faisabilité se poursuit. D'autre part, le rapprochement de deux écoles semble cohérent, c'est ce qui existe ailleurs.

M Point s'étonne qu'un projet « dans les cartons » en cours d'étude de faisabilité soit ainsi annoncé dans la presse. Il rappelle que la nouvelle école St Exupéry avait nécessité de très nombreuses réunions pendant plus de deux ans entre les différents partenaires. La concertation avec les usagers devrait faire partie de l'étude en termes de besoins. Concernant la cohérence de rapprocher les deux écoles, cela fait depuis 1953 que les établissements sont séparés par la rue de l'Abbé Lemire et ça n'a pas posé pas de problème.

- **Crédits de fonctionnement**

M Point constate que les prix des fournitures, et surtout les essentiels, a fortement augmenté. Depuis plusieurs années, le montant alloué par élève n'a pas changé. Il demande s'il serait possible de revoir les crédits à la hausse.

De plus, M Point rappelle que les directeurs d'école ne bénéficient d'aucun crédit spécifique pour assumer leur direction et répondre aux nombreuses sollicitations.

Une ligne téléphonique, un crédit photocopieur, la franchise postale sont mis à disposition par la mairie. Les crédits alloués à l'école concernent les fournitures scolaires. Il est d'usage d'utiliser une partie de ces crédits pour le volet administratif, puisque l'Education Nationale fournit des postes d'enseignants mais pas de crédits de fonctionnement.

M Point rajoute que contrairement aux autres écoles hémoyennes, il ne dispose pas d'une imprimante fournie par la mairie, ni de fax. L'imprimante utilisée est personnelle et se pose le problème d'achats de cartouches d'encre pendant l'année.

La réponse apportée à cette demande de crédit a été fournie lors d'une autre réunion. Le montant global pour fournitures restera le même. Le mode de fonctionnement reste à l'identique, pas de crédits spécifiques.

Cependant la mairie vient de mettre à disposition des écoles hémoyennes de nouveaux photocopieurs, connectés à internet et qui seront reliés à l'ordinateur de l'école. Cela permettra d'envoyer des documents scannés par l'appareil directement par mail ou fax.

Nous espérons que cette dotation permettra de réduire de manière conséquente les dépenses administratives.

- **Projets d'actions parents d'élèves**

Une vente de calendrier personnalisé avec la photo de chaque élève mis en scène devrait prochainement avoir lieu.

En parallèle au marché de Noël, une bourse aux jouets va être organisée. Les jouets récoltés seront revendus à bas prix.

Le gouter de Noël aura lieu le vendredi 16 décembre avec comme chaque année la venue du Père Noël.

On rappelle que l'ensemble des financements obtenus par l'association de parents d'élèves sert à financer des projets dans l'école, à offrir du matériel ou par exemple à offrir un cadeau à chaque élève pour Noël. En clair, l'argent récolté est au service des écoliers de l'école.

Pour l'école : Mr POINT Michel

Pour les parents d'élèves : Mme VERCAUTEREN